

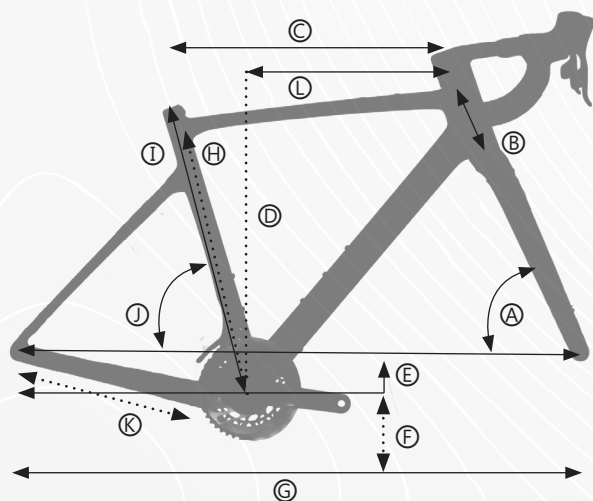


SCOTT

ADDICT GRAVEL MANUEL



Géométrie et Informations Techniques:



Tige de selle:	Addict Aero
Collier de selle:	Addict Aero
Pivot de fourche :	1 1/4 - 1 1/2
Jeu de direction:	IS52 /31,8 - IS 52/40
Axe arrière:	142mm
Axe avant:	100mm
Boite de pédalier:	41x86.5mm
Dimensions de disque avant Max/ Min:	180/160mm
Dimensions de disque arrière Max/ Min:	160/140mm
Largeur de pneu max:	45mm



ATTENTION : Pour effectuer le montage du vélo complet, ou pour tout besoin d'assistance, entretien, veuillez amener votre vélo chez votre revendeur SCOTT local.



ATTENTION : Les tailles de pneus varient d'une marque à une autre. Veuillez à toujours vérifier que le dégagement de cadre et fourche est suffisant lors du remplacement des pneus.

MY22 ADDICT GRAVEL

	XSmall	Small	Medium	Large	X/Large
A Angle de direction	70°	70°	71°	71°	71°
B Hauteur douille de direction	95 mm	122 mm	140 mm	166 mm	187 mm
C Longueur top tube à l'horizontale	518 mm	534.5 mm	554.5 mm	578.5 mm	592.5 mm
D Hauteur verticale du boîtier de pédalier	759 mm	786 mm	807 mm	828 mm	847 mm
E Déport boîtier de pédalier	-71 mm	-71 mm	-71 mm	-71 mm	-71 mm
F Hauteur boîtier de pédalier	283 mm	283 mm	283 mm	283 mm	283 mm
G Empattement	1009.4 mm	1022.9 mm	1029.2 mm	1048.7 mm	1063.5 mm
H Distance boîtier de pédalier tube de selle	447 mm	477 mm	498 mm	516 mm	536 mm
I Longueur tube de selle	477 mm	507 mm	528 mm	546 mm	566 mm
J Angle tube de selle	74.5°	74°	73.5°	73°	73°
K Longueur de bases	425 mm	425 mm	425 mm	425 mm	425 mm
L Reach	374.1 mm	378.4 mm	387.1 mm	398.2 mm	406.1 mm
Stack	519 mm	544.4 mm	565.3 mm	589.9 mm	609.7 mm
Trail	75.6 mm	75.6 mm	69 mm	69 mm	69 mm
Déport de fourche	50 mm	50 mm	50 mm	50 mm	50 mm

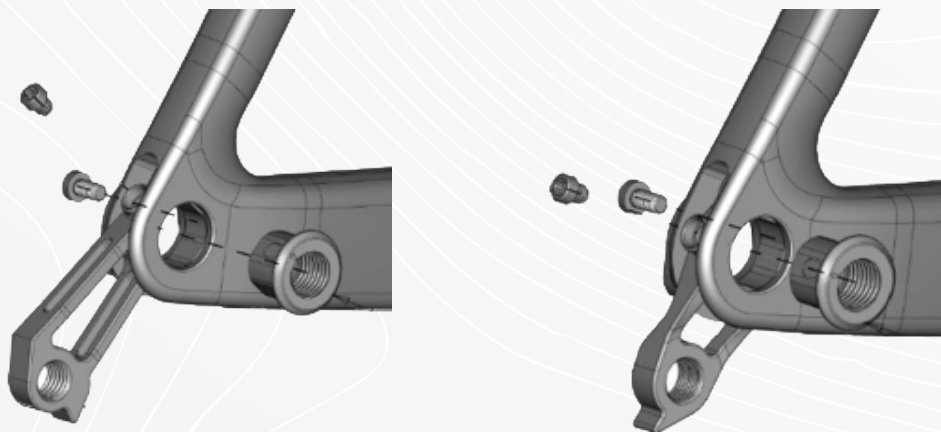
Axes et pattes de derailleurs:

Le **nouvel** Addict Gravel utilisent les mêmes pattes de dérailleur que l'Addict RC et la reste de la famille Addict. La patte de dérailleur se decline en 2 possibilités: Standard ou Direct Mount (DM).

Le kit inclut la patte, l'écrou fileté, et les vis de fixation.

277544 SCO Patte de dérailleur Addict RC 20

277545 SCO Patte de dérailleur Addict RC DM 20



Les axes avant et arrière sont disponibles dans 2 versions inter-compatibles:

Version axe standard:

277030 SCO Axe arrière Addict RC/Plasma 6 20

277031 SCO Axe avant Addict RC/Plasma 6 20

Version axe allégé « conique »:

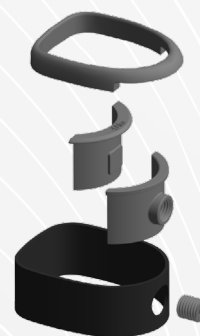
277029 SCO Axe arrière Addict RC/Plasma 6 20 allégé conique

277028 SCO Axe avant Addict RC/Plasma 6 20 allégé conique

Collier de selle:

L'Addict Gravel partage la tige de selle Syncros Duncan Aero SL et le collier de selle avec l'Addict RC (modèle depuis 2020).

277543 SCO Collier de selle Addict RC 20



Cockpit:

Le nouvel Addict Gravel bénéficie d'une intégration totale de la câblerie, à travers la potence et le jeu de direction, avec un cintre spécifique développé par Syncros offrant un Flare de 16° et un Reach court.

L'Addict Gravel offre 2 options de montage de cintre- combo suivant la déclinaison du vélo.

288087 (380mm), 288088 (400mm), 288089 (420mm), 288090 (440mm) SYN Creston iC SL X 288123 SYN Potence RR2.0

L'Addict Gravel utilise le même jeu de direction, qu'il soit monté avec le combo Creston iC SL X ou les potences RR2.0 - RR2.5

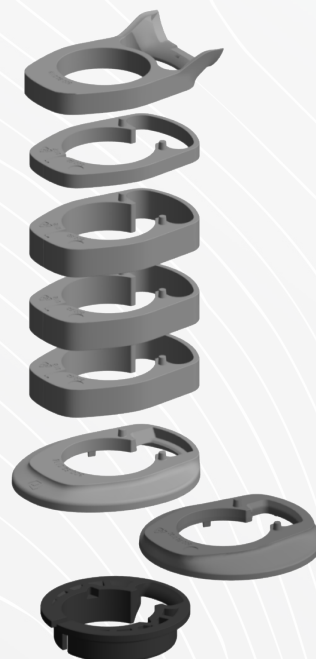
288249 SYN Jeu de direction IS52/31.8 - IS52/42



Il existe 2 modèles de kit d'entretoise de direction, 1 pour le montage avec Creston iC SL X, et un pour les potence RR2.0-RR2.5



277547 SCO Entretoise de direction SYN Creston iC



290055 SCO Entretoises de direction SYN RR2.0-RR2.5 My22

Il est possible passer d'une potence RR2.0-RR2.5 à un Creston iC SL X, et vice versa, si les bonnes entretoises de direction sont montées.

294283 SCO Capot de potence Speedster/Addict/Addict Gravel 22

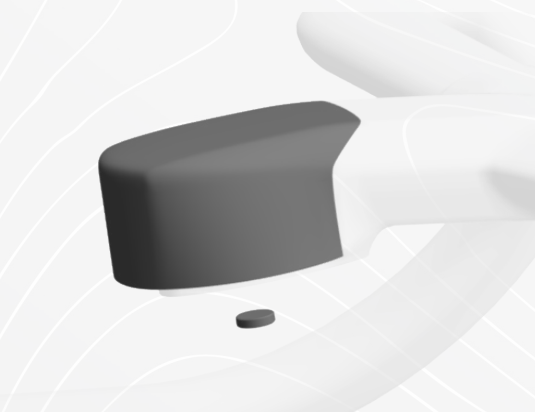
Le capot de potence est spécifique à la taille de potence RR2.0-RR2.5



XXS: 83 mm
XS: 93 mm
Small: 103 mm
Medium/Large: 113 mm
XL/XXL: 123mm

277550 SCO Capot de pivot de fourche SYN Creston iC

Creston iC SL X utilise le même capot de pivot que les cintres Creston montés sur Addict RC, en taille unique.



275472 SCO Kit de vis de potence pour Fraser iC/Creston iC

Un kit de reconditionnement de vis de potence est disponible, si les vis ont été endommagées, incluant l'insert fileté et les vis.

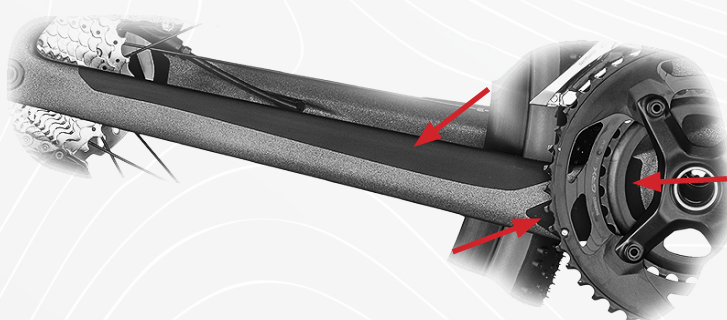


Voici le kit de garde boue compatible pour l'Addict Gravel:

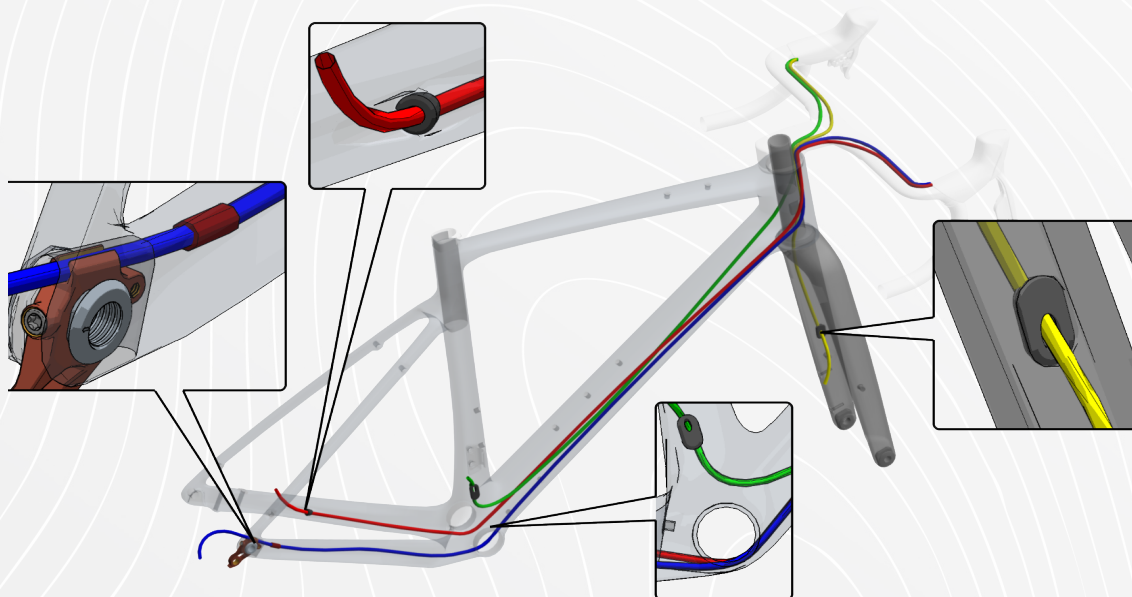
288344 SYN Road gravel fender set for AL/CB



290019 SCO C-Stay protection kit Addict gra 22



le routage des câbles:



GARANTIE

ÉTENDUE DE LA GARANTIE

Pour l'achat d'un vélo identifié par la marque SCOTT, entièrement monté par un vélociste SCOTT agréé ou par SCOTT (désigné ci-après par le « Produit »), SCOTT garantit le cadre, le triangle arrière et la fourche (dans la mesure où il s'agit d'une fourche SCOTT) contre les défauts matériels et de fabrication avec pour date d'effet le moment du transfert des risques.

DURÉE DE VALIDITÉ DE LA GARANTIE

La présente garantie volontaire du producteur est limitée à cinq ans pour les cadres et bras oscillants, respectivement deux ans pour les fourches, à partir de la date d'achat du Produit et est limitée au premier acquéreur du Produit, à condition que le vélo SCOTT fut enregistré sur www.scott-sports.com dans un délai de 10 jours à compter de la date d'achat. Cette garantie n'est accordée qu'au premier acheteur. Si le produit est transféré à une seconde personne, la garantie devient caduque.

Toute demande acceptée dans le cadre de la garantie fabricant sur une base volontaire ne rallonge pas la durée de validité de cette garantie.

La garantie limitée à 5 ans sur le triangle arrière et le cadre n'est accordée que dans la mesure et tant le vélo fait l'objet d'une révision 1 x par an conformément aux instructions de sévion jointes à la présente notice. Cette révision doit être confirmée par un cachet et la signature du vélociste. En cas d'oubli d'une telle révision, la période de garantie de 5 ans sur le cadre et le triangle arrière est ée due à une durée de 3 ans. Les coûts relatifs à la révision et l'entretien sont la charge du propriétaire du vélo.

Concernant les modèles Gambler, Voltage Fr et Volt-X, la garantie est limitée à une période de 2 ans.

Une garantie est accordée pour la période de garantie restante et conformément aux dispositions de garantie initiales sur tous les produits réparés ou remplacés, dans la limite autorisée par la loi.

Cette garantie accordée par SCOTT constitue une garantie fabricant sur une base volontaire, applicable partout dans le monde. Dans la mesure où autorisée par la loi et d'absence d'une période de garantie légale plus courte, les garanties légales sont limitées à une période de 5 ou 2 ans maximum à compter de la date d'achat du produit et au produit de premier acheteur du produit.

PRESTATIONS DE SCOTT EN CAS DE PRISE EN CHANGE DE LA GARANTIE

SCOTT remplacera le produit défectueux par un produit de qualité ou de nature et même niveau similaire, le réparera ou remboursera le prix d'achat (après présentation du justificatif d'achat du produit), à sa seule discrétion. Les composants non défectueux sont remplacés à vos frais. Dans un tel cas, nous vous contacterons avant le remplacement de la pièce non défectueuse pour accord de votre part.

QU'EST-CE QUE LA PRÉSENTE GARANTIE NE COUVRE PAS ?

La présente garantie ne couvre pas les défauts qui n'existaient pas au moment du transfert des risques. La présente garantie ne couvre pas les produits destinés à la location. La présente garantie ne couvre pas les achats de vélos non entièrement montés. La présente garantie ne couvre pas des défauts causés par l'usure normale (une liste détaillée des pièces d'usure figure dans le manuel), accident, négligence, manipulation non conforme, abus, utilisation non conventionnelle, changements de couleur sous forme de rayons de soleil, force majeure, montage non conforme, non-respect des recommandations de maintenance et entretien, services ou réparations non conformes ou incorrectement réalisés par une personne autre qu'un revendeur SCOTT agréé, utilisation de pièces ou composants non conformes au produit, ainsi que toute modification au niveau de la construction d'origine ou de l'équipement du produit. Tous les Produits sont accompagnés d'un manuel ; veuillez soigneusement suivre les instructions qui s'y trouvent ou qui sont indiquées ailleurs sur le Produit. Dans la mesure où la loi l'autorise, les dommages collatéraux et indirects ne sont pas couverts par la présente garantie.

RÉCLAMATION

Pour faire valoir votre droit à garantie, veuillez informer SCOTT du défaut sur lequel porte la garantie pendant la période de garantie et remettez le produit par les meilleurs délais et à vos frais à SCOTT à finis de contrôle. Veuillez contacter le vélociste SCOTT agréé, le service clients SCOTT ou l'importateur SCOTT national (pour trouver les revendeurs, rendez-vous sur www.scott-sports.com). Tous les Produits retournés doivent être accompagnés du justificatif d'achat établi par un vélociste agréé, sans quoi la réclamation ne pourra pas être prise en compte. En cas de remplacement ou de remboursement, le produit retourné revient dans le domaine de propriété de SCOTT.

À la fin du manuel d'utilisation, vous trouverez un protocole de remise, dont une copie est archivée chez le vélociste SCOTT après lecture et signature de l'utilisateur final. Ce protocole de remise doit être présenté impérativement avec le composant défectueux en cas de prise en charge de la garantie. Il vaut justificatif de vente et aucune réclamation n'est possible sans ce document.

RELATION ENTRE LE DROIT À GARANTIE LÉGAL ET PRÉSENTE GARANTIE

Dans le cadre de la présente garantie, SCOTT octroie une garantie fabricant sur une base volontaire ; les droits supplémentaires issus du droit à garantie national restent intouchés par cette garantie.

RECOMMANDATION:

Nous vous recommandons impérativement de vous adresser à des vélocistes SCOTT agréés pour la réalisations des entretiens annuels des réparations. En cas de travaux de révision ou de réparation effectués de manière non professionnelle ou incorrecte, la garantie devient caduque. Les coûts afférents aux activités de révision sont à la charge de l'utilisateur.

SCOTT Bike Warranty Periods					
	Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Year 5
SCOTT Bikes					
Gambler, Voltage FR, Volt-X					
Regular Warranty Period					
Option for prolongation according to maintenance intervals shown in manuals attached to bikes					



All rights reserved ©2021 SCOTT Sports SA

ILLUSTRATIONS

Background Designed by starline / Freepik/Vecteezy.com

The information contained in this techbook is in various languages but only the English version will be relevant in case of conflict.
Although SCOTT Sports SA has published all information contained in this techbook after careful examination, SCOTT Sports SA assumes no liability for being up-to-date, correct, reliable or complete. SCOTT Sports SA reserves the right to change the content of this techbook, particularly colors, materials and specifications, at any time without prior notice. Any liability shall be exempted.
Products shown may not be available in all regions, please check with your local SCOTT retailer for availability.

EDITOR

SCOTT SPORTS SA
Route du Crochet 11
1762 Givisiez
Switzerland

Authorized Representative: Beat Zaugg, Pascal Ducrot

Tel: +41 (0)26 460 16 16
Fax: +41 (0)26 460 16 00
webmaster.marketing@scott-sports.com
www.scott-sports.com

Commercial register: Fribourg
Register number: CH-217-0135214-3
VAT-ID: CH466324

